



Conseil économique et social

Distr. limitée
21 juillet 2000
Français
Original: anglais

Pour suite à donner

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire

18-20 septembre 2000

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Recommandations du Conseil d'administration

**Poursuite de la coopération avec Rotary International
en vue de l'éradication de la poliomyélite et reconduction
de l'Initiative « Vaccins hors devises »**

Résumé

Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver les mesures ci-après :

a) Prolongation pour la période de cinq ans allant de 2001 à 2005 du programme de coopération avec l'Initiative PolioPlus de Rotary International, conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35), et accroissement de 20 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales;

b) Reconduction pour une période de cinq ans allant de 2000 à 2005 de l'Initiative « Vaccins hors devises », conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1991/P/L.41).

* E/ICEF/2000/14.



I. Poursuite de la coopération avec Rotary International en vue de l'éradication de la poliomyélite

1. En 1996, le Conseil d'administration a approuvé une prolongation de cinq ans de la coopération avec le programme PolioPlus de Rotary International (E/ICEF/1996/P/L.62) afin de fournir un soutien aux programmes de vaccination nationaux visant l'éradication de la poliomyélite dans le monde (E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/17). Depuis le début de ce programme, Rotary International a donné près de 200 millions de dollars à l'UNICEF pour aider le Fonds dans les efforts d'éradication de la poliomyélite qu'il déploie dans plus de 70 pays; il est l'un des donateurs les plus importants au Fonds, auquel il fournit régulièrement les moyens de mener ses activités de vaccination.

2. Depuis 1988, le nombre estimé de cas de poliomyélite déclarés chaque année est passé de 350 000 à un peu plus de 7 000 en 1999. Rotary International n'a cessé de travailler en étroite collaboration avec l'UNICEF, auquel il devrait fournir, entre 2001 et 2005, 20 millions de dollars pour l'achat de vaccins antipoliomyélitiques oraux et les dépenses opérationnelles.

3. Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver la prolongation pour la période 2001-2005 du programme de coopération avec l'Initiative PolioPlus de Rotary International, conformément au document original du Conseil (E/1990/P/L.35), et l'accroissement de 20 millions de dollars des autres ressources nécessaires au programme, sous réserve du versement par Rotary International de contributions à des fins spéciales.

II. Reconduction de l'Initiative « Vaccins hors devises »

4. En 1996, le conseil d'administration a approuvé la prolongation pour cinq ans de l'Initiative « Vaccins hors devises » (E/ICEF/1996/P/L.62 et E/ICEF/1996/12/Rev.1, décision 1996/7). L'Initiative est un programme interrégional qui a créé et doté un fonds autorenewable pour aider les pays en développement à se procurer des vaccins de qualité à des prix avantageux et payables dans leurs propres monnaies, en quantités suffisantes pour leur permettre de vacciner régulièrement tous les enfants et d'atteindre les objectifs de la décennie pour ce qui est de la lutte contre les maladies. Le programme original et son financement, à hauteur de 10 millions de dollars en autres ressources, ont été approuvés pour la période allant de 1991 à 1995. Le Conseil d'administration a approuvé la prolongation conformément aux dispositions du document original du Conseil (E/ICEF/1990/P/L.35).

5. Actuellement, 31 pays (dont les 12 pays insulaires du Pacifique) ont conclu des accords dans le cadre de l'Initiative « Vaccins hors devises » pour utiliser le fonds autorenewable. Cinq autres pays ont conclu des accords modifiés aux termes desquels ils peuvent utiliser directement les services d'achat de l'UNICEF. Six autres, les six premiers pays de l'Initiative, assurent désormais eux-mêmes le financement des achats de vaccins qu'ils se procurent directement sur le marché international.

6. Le Directeur général *recommande* au Conseil d'administration d'approuver la reconduction pour une période de cinq ans allant de 2001 à 2005 de l'Initiative « Vaccins hors devises », conformément aux dispositions du document original du

Conseil, et l'accroissement de 10 millions de dollars des autres ressources, qui permettra aux pays participants de se procurer davantage de vaccins et à d'autres pays de participer au programme. L'Initiative est un mécanisme de financement ouvert aux pays dans le cadre général de l'Alliance mondiale pour la vaccination.
